

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP 78

COMPTE RENDU DE L'AUDIO CONFÉRENCE DU 15 AVRIL 2020 AVEC LA DIRECTION

Une audioconférence s'est tenue le 15 avril avec la direction du 78 et les organisations syndicales et les points abordés ont été :

SPF-SDE :

Les effectifs en SPF-SDE sont depuis leur réouverture de : SPF - 3 agents + 1 encadrant. SDE entre 4 et 6 personnes.

Dans le cadre évolution du PCA : nouvelle demande de la centrale pour le traitement des actes par rapport au CDIF (notamment pour les actes avec traitement de DA) et traitement spécifique à mettre en place au niveau du CDIF.

SIE/PCE : 669 à 750 entreprises ont sollicité des mesures de bienveillance,

Campagne IR : Le dispositif est axé sur 3 éléments :

- Présentiel (en fonction des flux constatés)
- Télétravail avec téléphones
- Le courrielleur léger doit permettre à un agent disposant d'un PC d'accéder à sa balp mais aussi à la balp service.

Au niveau départemental, des renforts venant du PCR (IR complexe), brigades de vérification et DIRCOFI IDF (en soutien pour l'e-contact) sont attendus.

Les 27 micros attendus pour la campagne IR ne seront finalement reçus que la semaine prochaine (en 1 ou 2 fois).

Pôle GP :

Paie Etat : la régularisation des acomptes de mars et de début avril est à faire.

Soutien à l'activité économique : passage au national de 1,2 milliards € à 6 milliards €.

Matériel :

Portables : Toutes les missions prioritaires du PCA bien servies.

Déploiement des téléphones portables : Une commande de 30 téléphones a été passée. Actuellement il y a en stock : 14 téléphones non utilisés + 9 téléphones en stock + 4 téléphones utilisés en SIP

Masques : Chaque SIP et SDE sont dotés d'une centaine de masques. Un recensement des agents utilisant les transports en commun sera fait et 2 masques par personnes en SIP pour 25 jours jusqu'à la fin du confinement sont prévus. La DDFIP78 n'a pas les moyens de faire plus.

Désinfection des locaux :

Trésorerie EH St Germain : désinfection sans nébulisation en lien avec le médecin de prévention. Nettoyage aux lingettes désinfectantes suffisant.

Teletravail : Les télétravailleurs doivent être présents aux horaires de plage fixe. Mais afin de les protéger, ils peuvent prendre des congés (et non des d'ASA).

Prime de repas : les frais de repas sont remboursés pour les agents en présentiel sans repas sur place via l'application FDD et sur la base forfaitaire de 17€50 par jour et par repas. Les justificatifs des dépenses doivent être fournis sauf pour le remboursement des frais engagés antérieurement au décret et ce jusqu'au 17 mars ou une attestation sur l'honneur faite suivant un modèle suffit.

Si l'agent habite sur place, il sera exclus du remboursement forfaitaire.

ASA COVID19 : Il n'y a pas de contrainte horaire de sortie (pas d'accident de service possible puisque les agents sont dispensés de travail).

Pour finir les organisations syndicales ont demandé s'il y aurait des GT pour discuter des modalités de reprise du travail après le confinement ?

La CFTC reste mobilisée !!

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftc.dgfip78@gmail.com